

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-90
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement – rue
d'Abrantès*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Nathalie PASCAL;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Nathalie PASCAL est autorisée à réserver deux places de stationnement au 49 rue d'Abrantès le samedi 27 avril 2024, de 8h00 à 14h00, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Nathalie PASCAL qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Nathalie PASCAL, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.